

## Dossier :

Elections Professionnelles  
Votez SNUipp et FSU

Pages 5, 6, 7 et 8

## Bouches-du-Rhône :

Le SNUipp exige le respect des  
droits des personnels

Page 9

## Education :

Formation initiale :  
Blanquer précarise !

Page 11



N°704

23 novembre 2018

ISSN 07638086

# INFO Hebdo



FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE



Avec le  
SNUipp-FSU,  
imposer  
de meilleurs  
salaires



Avec le  
SNUipp-FSU,  
revoir  
le temps  
de travail



Avec le  
SNUipp-FSU,  
obtenir une  
réduction des  
effectifs



Avec le  
SNUipp-FSU,  
renforcer le  
pouvoir d'agir  
enseignant

Du 29-11 au 06-12

Je vote  
SNUipp FSU



## Le gouvernement choisit une Fonction... de moins en moins publique !

Le Premier ministre a annoncé, lors du CITP (Comité Interministériel de la Transformation Publique), sa volonté de pousser vers le privé nombre de fonctionnaires et de recourir au recrutement par contrat. Le Ministre de l'action et des comptes publics en a lui annoncé les conditions à la presse. Ces mesures visent à permettre des réorganisations de services liées aux 120 000 suppressions d'emplois « promises » par le Président de la République.

Le gouvernement a dévoilé son projet de nouvelle architecture des rémunérations des agent-es de la Fonction Publique visant à mettre en place un salaire au mérite ! Un système aléatoire, discriminant et totalement entre les mains des employeurs sans réel dialogue social.

Le gouvernement a visiblement décidé d'en finir avec la Fonction Publique !

La FSU dénonce ces mesures. Elles sont à l'extrême inverse

du travail engagé avec le protocole PPCR qu'il aurait fallu prolonger pour faire des déroulements de carrière et de la revalorisation indiciaire (intégrant une part des primes), la colonne vertébrale des rémunérations de toutes et tous les agent-es de la Fonction Publique.

Décidément la Fonction Publique s'éloigne de plus en plus de ses principes et de son sens défini par l'intérêt général. Cela est d'autant plus préjudiciable que ces mesures n'amélioreront ni la situation des agent-es ni le bon fonctionnement des services.

La FSU demande au gouvernement d'entendre les désaccords qui s'expriment et d'ouvrir des discussions portant sur le recrutement de fonctionnaires, la revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es, le développement de la formation et de l'accompagnement des agent-es. Elle informe largement les personnels de la situation pour préparer les conditions du refus de ces mesures.

## Près de 100 000 enseignants des écoles en grève

Lundi 12 novembre, 25% des enseignants du premier degré étaient en grève dans le premier degré pour exiger un autre budget et une autre politique éducative.

Le nombre de postes prévus pour le premier degré (2 325) dans le projet de budget 2019 reste largement insuffisant pour accompagner l'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire et poursuivre le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+ qui nécessitent 5 000 postes selon ses propres estimations.

Pour y faire face, mais aussi pour répondre aux besoins, le ministère devra prélever des postes en maternelle, dans l'école rurale, dans le dispositif « Plus de maîtres » et également dans le second degré. Hors classes dédoublées, les effectifs restent très élevés avec 41,7% des classes comptant 25 élèves et plus.

Le ministre prône le dialogue mais pratique le monologue. Il a beau déclamer la confiance sous toutes ses formes, les enseignants ne vivent que mise au pas et soupçon. De la diffusion des "bonnes pratiques" sur la lecture, à la révision des

programmes sans bilans ni débats et à la mise en place de tests neuro-éclairés en CP et CE1, le ministre veut déposséder les enseignants de leur professionnalité.

Il est inacceptable de les voir réduits à un simple rôle d'exécutants et sommés de mettre en pratique des recettes miracles qu'aucun bilan, aucune recherche ni évaluation ne confortent. Privée des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et d'une politique éducative ambitieuse, l'école ne pourra pas répondre aux vraies questions qui lui sont posées aujourd'hui : s'attaquer aux inégalités scolaires et permettre la démocratisation de la réussite de tous.

Les enseignants du premier degré, en grève revendiquent un plan d'investissement massif dans l'école et une toute autre politique éducative s'appuyant sur leur expertise. Le ministre se doit de leur répondre.



## Soutien de la FSU aux personnels confrontés à la violence dans leur métier

La FSU apporte son soutien à tous les personnels de l'éducation qui, confrontés à des phénomènes de violence dans l'exercice de leur métier, sont trop souvent laissés seuls, trop peu accompagnés et trop peu soutenus. La FSU exige que l'administration les soutienne et leur offre la protection fonctionnelle à laquelle ils/elles ont droit ainsi que l'accompagnement nécessaire.

A travers les témoignages exprimés sur les réseaux sociaux comme ceux recueillis régulièrement par les militant-es de la FSU, ce qui ressort fortement est le sentiment d'abandon, le déni de l'institution, les méfaits d'un mode de management fondé sur des indicateurs de performance.

Les annonces faites par le Ministre le 26 octobre semblent bien décalées par rapport à l'exercice quotidien du métier. En plaçant uniquement les réponses sur le plan sécuritaire, elles ne répondent pas aux problèmes de fond exposés par les personnels.

Pour la FSU, il est indispensable de prendre les sanctions adaptées quand ces violences relèvent d'agressions et de menaces explicites mais il est tout aussi nécessaire de donner les moyens aux équipes éducatives de prévenir ces violences. Les problèmes de fond ne pourront être traités que par des mesures éducatives confortées et renforcées et par l'implantation dans les établissements d'équipes pluri-professionnelles.

La FSU rappelle qu'Education Nationale a la responsabilité de l'éducation de tous les jeunes. Elle se doit de donner les moyens aux équipes d'enseigner dans de bonnes conditions afin que tous les jeunes accèdent à des savoirs ambitieux.

Il est par conséquent nécessaire de s'appuyer sur l'expertise des personnels, d'entendre leurs demandes, de conforter leurs actions d'enseignement, de donner aussi davantage de moyens en nombre d'emplois, de formation et de temps de travail collectif.

Sur tous ces aspects essentiels, le Ministre reste silencieux. Et les choix faits, alors qu'il s'appête à supprimer des postes, ne répondent pas à l'objectif impératif d'éducation pour tous les jeunes.



Avec le SNUipp-FSU,  
obtenir une réduction  
des effectifs.

Changeons l'école,

votons !



Le secrétariat du SNUipp-FSU 13 :  
de gauche à droite  
Claire BILLES (secrétaire générale)  
Virginie AKLIQUAT, Laurence  
BAUSSANT, Frédéric BÉRETET, Barbara  
MIRET (secrétaires adjoint-e-s)



## Sommaire

### Page 2 : Infos nationales

- Une Fonction... de moins en moins publique !
- Près de 100 000 enseignants des écoles en grève
- Soutien de la FSU aux personnels confrontés à la violence

### Page 3 : Edito

### Page 4 : CAPD

- Mouvement 2019 : l'administration fera les vœux à notre place ?
- Permutations : le calendrier
- Bulletin de salaire 2.0 et prélèvement à la source

### Pages 5, 6, 7 et 8 : Dossier

- Les élections professionnelles

### Page 9 : Bouches-du-Rhône

- Non-respect des droits des personnels ou des textes : le SNUipp-FSU 13 exige des avancées !
- Drame de la rue d'Aubagne
- PPP : les rendez-vous

### Page 10 : Education

- Stop à l'évaluationnisme au CP

### Page 11 : Education

- Enseignant-es, retrouvez le pouvoir d'agir
- Formation initiale : quand Blanquer crée un vivier de contractuel-les

### Page 12 : RIS et Stages

- Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13

## Edito

**V**ous étiez très nombreux en grève le 12 novembre et nous avons ainsi pu montrer au gouvernement et à notre ministre, contrairement à ce qu'il proclame dans la presse, que nous ne sommes pas d'accord avec sa politique salariale et éducative... Il va nous falloir transformer l'essai et à être encore plus nombreux-ses dans la rue car, dans une société très médiatisée, les images comptent et donc pèsent beaucoup !

Quoiqu'il en soit, le ministre ne peut pas faire comme s'il ne s'était rien passé ! Alors, on ne lâche rien et on continue à discuter avec les collègues, avec les parents qui ne se doutent pas la plupart du temps de ce que sont nos conditions de travail au quotidien et qui nous soutiennent massivement. Alors, à nous aussi de leur montrer la réalité qu'ils ne soupçonnent pas pour qu'ils nous accompagnent dans nos revendications !

Donnons à voir et, tous ensemble, nous gagnerons !

Sur la période, vous allez forcément entendre parler des élections professionnelles. Sur notre département, vous aurez le choix entre 7 listes pour la CAPD et vous choisirez le SNUipp-FSU 13 pour sa force, l'expertise de ses

représentant-es, leur disponibilité, son réseau de militant-es proches du terrain, ses stages, ses RIS partout dans le département...

Mais il faudra aussi et surtout être très nombreux à voter : à un moment où le gouvernement veut supprimer les commissions, CAP et CHSCT, qui vous représentent et défendent vos intérêts face à l'injustice et l'arbitraire, sur des sujets comme le mouvement, les promotions au mérite, les conditions de travail il est essentiel que le vote soit massif. Vous devez montrer au gouvernement que vous êtes attaché.es à ces structures ou instances et à ne pas lui faciliter le travail de suppression de celles-ci. Sans CAP qui vous défendra pour les erreurs de barèmes, d'affectation ? Personne !

L'administration vous nommera sur un poste, à un endroit qu'elle choisira, en fonction de critères dont elle décidera sans aucune discussion, pour nous réduire à des fonctionnaires qui soient avant tout obéissants !

Alors, non ! Pour cela il suffit de voter ! Et franchement, cette année c'est très simple, comme vous le verrez en dernière page de notre dossier...

Alors, nous comptons sur vous !  
Votez SNUipp et FSU !

# Mouvement 2019 : l'administration fera les vœux à notre place ?

La présentation par les services du ministère de l'Éducation nationale d'un projet de texte modifiant en profondeur les règles du mouvement suscite la colère des syndicats.

**A** l'occasion d'un groupe de travail ministériel l'administration a soumis aux organisations syndicales le projet de texte encadrant le mouvement départemental 2019. Un projet qui contient des dispositions inacceptables pour le SNUipp-FSU, le SE-UNSA, le SNUDI-FO et la CGT Educ'action .

Le texte prévoit en effet que la seconde phase du mouvement, qui existe encore dans de nombreux départements serait supprimée partout. Les personnels à titre provisoire ne pourraient donc plus effectuer qu'une seule saisie des vœux. Il serait imposé de candidater sur des zones géographiques et/ou à des typologies de postes, avec des affectations à titre définitif à la clé pour la plupart des personnels, y compris sur des postes non demandés.

Des enseignants se verraient donc de fait « prisonniers » d'un poste obtenu par vœu géographique forcé. De plus, serait remise en cause l'ancienneté générale des services (AGS) dans le barème du mouvement.

Il est enfin prévu que, les notes de service « Mouvement » ne soient plus discutées en CAPD mais en CTSD,

privant ainsi les commissions paritaires d'une partie de leurs prérogatives.

Autant de mesures qui dégraderaient à nouveau les conditions d'une opération importante pour la vie professionnelle et privée des enseignantes et des enseignants des écoles.

## Déclaration intersyndicale

Dans une déclaration lue à l'occasion du groupe de travail, les quatre syndicats ont affirmé s'opposer à ces nouvelles dispositions et revendiquent :

- le maintien de l'AGS comme élément essentiel du barème pour tous les postes ;
- la suppression des postes profilés au profit de postes à exigences particulières ;
- le maintien de la seconde phase du mouvement dans les départements où elle existait et leur rétablissement dans les autres ;
- le maintien de l'affectation sur des postes précis et non sur des zones, Le respect du caractère non obligatoire des vœux géographiques ;
- l'affectation à titre provisoire des enseignants actuellement sans poste à titre définitif et qui n'obtiendraient aucun poste précisément demandé au mouvement ;

- l'examen des notes de service départementales du mouvement en CAPD ;
- l'augmentation du nombre de vœux.

Un courrier sera adressé au ministre, lui demandant des réponses favorables à toutes ces demandes. Faute de quoi, la mobilisation des personnels serait à l'ordre du jour.

**Pour le respect  
du paritarisme,  
signez la pétition !**



## Permutations : le calendrier

**Jeudi 8 novembre 2018 :**

Publication de la note de service au B.O

**Jeudi 15 novembre 2018 à 12 h (heure métropole) :**

Ouverture des inscriptions dans l'application S.I.A.M

**Mardi 4 décembre 2018 à 18 h (heure métropole) :**

Clôture des inscriptions dans l'application S.I.A.M

**A partir du mercredi 5 décembre 2018 :**

Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I-Prof

**Lundi 17 décembre 2018 au plus tard :**

Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les DSDEN (le cachant de la Poste faisant foi)

**Jeudi 31 janvier 2019 au plus tard :**

Date limite de réception par les services des demandes tardives de rapprochement de conjoints ou de demandes de modifications de la situation familiale

**Du vendredi 1er février 2019 au jeudi 7 février 2019 :**

Ouverture de l'application S.I.A.M aux enseignants pour la consultation des barèmes validés par le DASEN

**Lundi 4 mars 2019 :**

Diffusion des résultats

## Bulletins de salaires 2.0 et prélèvement à la source

**A** la demande du SNUipp-FSU 13, les personnels ont été destinataires d'une information du Rectorat concernant le portail de dématérialisation des bulletins de paye et le prélèvement à la source.



# Élections professionnelles : les dernières avant disparition ?

## Pourquoi voter ?

**A** l'heure où le gouvernement cherche à faire disparaître les CAP et CHSCT, lieux de défense de votre carrière (promos, mouvement...) et de vos conditions de travail, ces élections revêtent une importance particulière. En votant massivement, vous montrerez au gouvernement votre attachement à la représentativité syndicale, seule garante de la transparence et de la défense de vos intérêts !

## Qui est le SNUipp-FSU ?

**L**e syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC est le premier syndicat dans le 1<sup>er</sup> degré au niveau national et dans près de 80 départements. Il fait partie de la FSU (Fédération Syndicale Unitaire) qui regroupe 22 syndicats de la Fonction Publique. Il défend et syndique les personnels des écoles : enseignants, psychologues et AESH. Toujours à vos côtés !

## Pour quelles instances voter ?

**Par vote électronique, vous allez désigner vos représentants. Ils porteront votre parole dans les différentes instances :**

- Les Comités Techniques : ministériel = CTM, académique = CTA, qui traitent de la dotation de postes, du plan de formation et de la carte scolaire.
- Les commissions paritaires, nationale = CAPN, départementale = CAPD, directeurs d'établissements spécialisés = CCSA, pour tout ce qui concerne le mouvement, les promotions et plus globalement la carrière.
- La CCP pour la représentation des personnels non titulaires.

**Plus ces instances auront de voix et plus elles pourront jouer leur rôle de contre-pouvoir !**

## Qui vote pour quoi et pour qui ?

Je vote pour	CTA	CTM	CAPD	CAPN	CAPA PSYEN	CAPN PSYEN	CAPA PEGC	CCSA	CCP
Je vote	FSU	FSU	SNUipp	SNUipp	SNUipp SNES	SNUipp SNES	SNUipp	SNUipp	FSU
PE ou instit titulaire									
PE stagiaire									
Psy de l'EN titulaire									
Psy de l'EN stagiaire									
PEGC									
Directeur école appli									
AVS - CUI									
AVS - AESH									

## Pourquoi choisir les élu-es SNUipp-FSU ?

**L**es représentants des personnels élus du SNUipp-FSU s'engagent au quotidien pour défendre les droits des personnels, améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

À tout moment de votre carrière, les délégué-es du personnel sont à vos côtés pour vous donner des informations fiables, vous écouter, vous accompagner. Ils défendent vos droits et ceux de l'école auprès de l'administration et du ministère dans un souci d'équité et de transparence en s'opposant à l'arbitraire.

Vos élu-es portent notre projet de transformation de l'école : diminution des effectifs, renforcement du pouvoir d'agir enseignant, meilleure médecine de prévention, révision du temps de travail, salaires revalorisés, soutien aux équipes pour assurer la réussite de tous...





## Le SNUipp-FSU13 au CHSCT

Le SNUipp-FSU siège au CHSCT dont il a obtenu le secrétariat ! Il vous conseille personnellement sur les questions de conditions de travail et a organisé de nombreux stages pour vous informer de vos droits en matière de santé. Il est à l'origine des groupes de travail sur les risques psycho-sociaux dans le 1er degré et des conditions de travail des directeurs d'école. Il propose et obtient des visites d'établissements. Le SNUipp défend chaque collègue en situation de danger grave et imminent et veille à la reconnaissance des situations de souffrance au travail par l'administration.

**Travaillez en santé grâce au SNUipp-FSU !**



## L'ASH : Une question primordiale

Le SNUipp-FSU13 y consacre trois stages par an et une décharge syndicale!

3 sièges sur 4 remportés aux élections professionnelles « psy EN Acad ».

Les diverses luttes du SNUipp-FSU en **ASH** ont permis :

- ♦ la prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs et des classes d'Ulis dans le calcul des décharges de direction
- ♦ Des départs en formation E, D, F à raison de 10 à 13 départs / an
- ♦ Le versement d'une indemnité annuelle de 2500€ aux référents.

Mais la lutte continue encore et toujours pour :

Un RASED complet pour 1000 élèves partout.

Des formations pour tous les enseignants et plus de postes de psy EN.

Une véritable professionnalisation des AVS.

De nouvelles SEGPA, dans le centre de Marseille notamment.

Le versement de l'ISAE aux DACS

Le rétablissement de l'IS et le passage à 18h pour les PE en SEGPA/ EREA.

Un partenariat avec les établissements spécialisés et pas le simple transfert des places en milieu ordinaire.

**Avec le SNUipp-FSU, pour une véritable prise en compte du handicap et de la grande difficulté!**



## MATERNELLE : le SNUipp-FSU13 toujours devant

**Plus de classes de TPS !**

Des ouvertures à la hauteur, des garanties de la scolarité obligatoire à trois ans.

**Une baisse des effectifs !**

20 élèves en maternelle en Education Prioritaire, 25 hors éducation prioritaire, 15 en TPS.

**Du personnel qualifié !**

Une ATSEM par classe, un contingent d'AVS « volants », une formation initiale et continue des enseignants qui tiennent compte de la maternelle, du temps de concertation avec les partenaires...

**Avec le SNUipp-FSU c'est Non à la primarisation de la maternelle  
Oui à une école exigeante et à un accueil de qualité!**



## AVS - AESH

Le SNUipp-FSU13 a demandé plusieurs audiences spécifiques auprès de la DSDEN pour résoudre les nombreux problèmes individuels. Il a soutenu les AVS en les accompagnant pour des recours aux Prud'hommes. **Tou.tes ont gagné au moins 1 an de salaire !**

Cette action a permis d'œuvrer à la mise en place des AESH. **Nous avons fait rectifier des documents administratifs qui étaient illégaux, notamment sur les sortes scolaires.** Depuis nous réclamons une augmentation des horaires hebdomadaires pour un salaire décent.

**Au SNUipp-FSU nous combattons la précarité et réclamons des personnels statutaires, formés, avec de vrais salaires !**



## Commission réforme, le SNUipp-FSU toujours prêt !

Sur les 4 sièges de la commission réforme, 2 pour le SNUipp-FSU13!

Seul syndicat toujours présent aux commissions mensuelles, le SNUipp-FSU13 défend tous les collègues en matière d'accident du travail, maladie professionnelle, retraite pour invalidité.

**Vous serez toujours défendu avec le SNUipp-FSU!**



### La Commission Académique d'Action Sociale

Le SNUipp-FSU13 est votre **partenaire, le défenseur** de vos demandes d'aide financière auprès du rectorat d'Aix Marseille.

Tous les mois, en commission, le **SNUipp-FSU13 soutient des collègues** en situation financière difficile et leur permet de **bénéficier d'une aide exceptionnelle** (allant jusqu'à 1200 euros) en lien avec leur problématique.

De nombreuses **autres prestations sociales** existent pour améliorer vos conditions de vie et celles de vos familles. Elles sont souvent méconnues !

**Le SNUipp-FSU vous guide dans les méandres de vos droits et de vos démarches.**

**Votez SNUipp-FSU, votre partenaire privilégié lors de difficultés de parcours !**



### A l'ESPE, pour les futurs PE

Le SNUipp-FSU13

- \* **Est présent** pour répondre à toutes vos questions le mardi midi à l'ESPE d'Aix et le jeudi midi à l'ESPE de Marseille.
- \* Met en place **deux stages spécial Néo** : « Bien démarrer son année » et « Stratégies mouvement ».
- \* Propose **un coaching et un accompagnement** lors des refus de **titularisation**.
- \* Se bat pour **un parcours de formation** plus juste et repensé.

**Le SNUipp-FSU vous aide à entrer dans le métier le plus sereinement possible.**

### Le SNUipp-FSU engagé depuis toujours dans la lutte contre l'extrême droite et la propagation de ses idées :

- en s'engageant dans RESF, VISA, collectif Vivre Ensemble Marseille 13-14
- en organisant des stages
- en prenant part à toutes les mobilisations (soutien à l'Aquarius, contre la bastion social, soutien aux mineurs isolés
- en faisant des dons à des associations

**La lutte contre l'extrême-droite, un combat syndical !**



### Vous travaillez en Education Prioritaire

**Vous** êtes confrontés quotidiennement à la difficulté scolaire, sociale et culturelle.

**Le SNUipp-FSU13 se bat pour vos conditions de travail et une école plus égalitaire !**

Votre syndicat a déjà gagné des avancées sur les allègements d'effectifs, sur la revalorisation salariale (prime EP), sur la formation (temps de décharge REP+).

**Mais c'est loin d'être suffisant !**

- ♦ Des classes à 20 élèves maximum.
- ♦ Des primes majorées partout en EP pour pérenniser les équipes.
- ♦ La prise en compte des écoles isolées hors réseau.
- ♦ Des conditions d'accueil optimum pour les TPS.
- ♦ Le retour des PMQDC.....

**C'est avec vous que le SNUipp-FSU va construire l'Education Prioritaire de demain !**

### Pour le SNUipp-FSU la direction est l'affaire de toutes et de tous!

Pour les directrices et directeurs les difficultés vont croissantes.

Des tâches toujours plus nombreuses, des directives qui dégringolent, un manque de temps, le jonglage entre la classe, le bureau, la mairie, les familles... Les changements au sein des écoles (sécurité, scolarisation des enfants en situation de handicap...) alourdissent toujours plus les missions.

**Tout cela aggravé par la suppression des aides administratives !**

Lors de ses États généraux de la direction le SNUipp-FSU dit clairement :

**NON** à la création d'un statut hiérarchique de directeur et la réorganisation territoriale des écoles élémentaires et maternelles.

**OUI** à des réponses concrètes pour l'augmentation du temps de décharge, l'obtention d'une aide pérenne, la revalorisation des rémunérations, sous forme de personnels supplémentaires formés dédiés au fonctionnement de l'école.

**Le SNUipp-FSU13 réaffirme l'importance du collectif de travail favorisant une école de qualité pour toutes et tous !**

# Comment voter ?

Dès maintenant :  
**créez votre espace électeur**

**Du 29/11 à 10h au 06/12 à 17h :**

**Votez SNUipp pour votre carrière (CAPN/CAPD)  
 et FSU pour des moyens pour l'école (CTM/CTA)**

1. Créer l'espace électeur :	2. Votez !!
1. Connectez-vous à <a href="http://elections2018.education.gouv.fr">elections2018.education.gouv.fr</a> 2. Entrez votre adresse mail professionnelle du type <a href="mailto:prenom.nom@ac-aix-marseille.fr">prenom.nom@ac-aix-marseille.fr</a> 3. Choisissez un mot de passe 4. Validez votre compte en cliquant sur le lien du mail que vous venez de recevoir dans votre boîte professionnelle. 5. C'est tout !	1. Aller sur son espace électeur 2. Vérifier les scrutins où vous êtes inscrits (cf tableau page 5) 3. Pour chaque scrutin vous pouvez dès maintenant voir : les bulletins de vote avec les candidats et les professions de foi 4. Du 29/11 10h au 06/12 17h, votez SNUipp et FSU !

## A chaque problème, une solution simple !

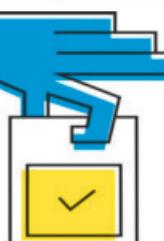
Problème	Solution
AVS-AESH : vous n'avez pas votre NUMEN et/ou votre adresse mail professionnelle	Faites une requête par la plateforme VERDON et contactez-nous !
Oubli de mot de passe pour accéder à l'espace électeur	Pas de souci, un lien permet d'en choisir un autre !
Vous n'avez pas reçu votre notice de vote avec votre identifiant ou vous avez perdu votre identifiant	Pas de problème, vous pouvez en redemander un par sms ou mail !

Accéder à la plateforme VERDON



Du 29-11 au 06-12

**Je vote**  
 SNUipp FSU



Découvrez les candidat-es du SNUipp-FSU 13



**Besoin d'aide ? Une question ?  
 Un seul numéro : 04.91.29.60.30**

**Durant toute la période de vote,  
 la permanence sera ouverte toute la  
 journée de 9h30 à 17h30, samedi compris !**

**Sur <https://elections.snuipp-fsu.fr/13>:  
 allez découvrir notre espace dédié !**

# Non-respect des droits des personnels ou des textes : le SNUipp-FSU 13 exige des avancées !

Le SNUipp-FSU 13 a été reçu en audience par le DASEN, le Secrétaire Général, l'IEN-A et un DASEN Adjoint afin d'évoquer les divers problèmes rencontrés en circonscriptions. Nous avons rappelé au DASEN son obligation en matière de préservation de la santé mentale et physique des personnels dont il avait la responsabilité, et donc de risques psychosociaux.

En cela, le protocole fonction publique signé en 2013 est très clair, l'employeur doit prévoir notamment :

- d'éviter les risques
- de combattre les risques à leur source
- d'adapter le travail à l'homme, et non l'inverse !
- de prendre des mesures de protection des risques

Sur l'évitement de risques, nous avons pointé plusieurs sources de stress inutiles : manque de respect des personnels, injonctions infantilisantes, parfois mépris voire menaces...

Nous avons fait remarquer que les mesures de protection étaient pourtant le plus souvent simples à mettre en place dans « l'école de la confiance » si chère à notre ministre : respect des personnels, de leur statut : cadre A de la fonction publique, confiance en leur professionnalisme, reconnaissance de leur travail, respect des textes, écoute...

Nous avons dénoncé la récurrence de problèmes (animations pédagogiques

stipulées « obligatoires » alors que cela n'existe pas dans les textes, injonctions sur des remontées de déclarations de grève plus de 48h en amont de la mobilisation...) ou de la persistance de dysfonctionnements sur certaines circonscriptions sans aucune avancée, et ce parfois depuis plusieurs années.

Même si ces derniers cas constituent fort heureusement une minorité, il n'est pas acceptable qu'on exige beaucoup des enseignant-es, voire qu'ils soient assez souvent rappelés-es à l'ordre, alors que certaines situations de mal-être d'enseignant-es en circonscription, récurrentes, ne fassent l'objet d'aucune prise en charge, et donc d'amélioration.

**Nous avons bien entendu fourni à la DSDEN des exemples précis des divers dysfonctionnements et le SNUipp-FSU 13 attend des avancées concrètes et rapides sur :**

- le respect des personnels, de leur statut, de leur professionnalisme
- le respect des textes : animations pédagogiques, droit de grève, droit syndicaux : stages, RIS...
- la mise en place d'un véritable accompagnement, sans mépris, sans propos dégradant
- l'écoute et la prise en compte des besoins des personnels confrontés à des situations problématiques de gestion d'élèves à besoins particuliers.

A ce sujet la DSDEN était très fière de nous répondre qu'ils avaient consacré

une heure au sujet de l'inclusion lors du dernier conseil d'IEN. Nous avons demandé s'ils avaient bien présenté le nouveau guide d'accompagnement des personnels confrontés à de telles situations, ils ont avoué avoir « oublié », c'est ballot mais révélateur !

• une véritable simplification des tâches des directeurs d'école comme cela se fait dans d'autres départements de l'académie

• la mise en place d'un protocole de gestion de crise pour toutes les écoles confrontées à de graves problèmes notamment de locaux, comme par exemple d'inondations en ce moment : la DSDEN a répondu positivement à ce sujet. Les écoles doivent écrire un mail à l'ien détaillant les problèmes, ou le mettre en copie du mail à la mairie. Nous vous conseillons de mettre aussi d'envoyer une copie au CHSCT : [secretairechsct13@ac-aix-marseille.fr](mailto:secretairechsct13@ac-aix-marseille.fr)

• sur le nécessaire soutien et suivi des écoles concernées par le drame de la rue d'Aubagne, ceci a été acté.

La DSDEN 13 a semblé prendre en compte nos demandes et a affirmé agir rapidement sur plusieurs situations.

**Le SNUipp-FSU 13 a prévenu qu'il n'hésitera pas à s'adresser plus haut pour faire entendre la voix des personnels si les choses n'avancent pas !**

## Drame de la rue d'Aubagne

L'effondrement des immeubles de la rue d'Aubagne et la découverte de huit corps sans vie remet Marseille au premier plan d'une actualité terrible et relance la question de la lourde responsabilité politique de l'équipe municipale...

Trois jours après la catastrophe, le maire de la ville s'est exprimé sans émotion, face aux accusations d'abandon du quartier pauvre de Noailles où a eu lieu le drame, et d'une politique totalement insuffisante sur la question de l'habitat, niant sa responsabilité devant cette incurie dans la prévention et le traitement de l'habitat indigne et dangereux du centre-ville de Marseille.

Des dizaines de personnes, familles et enfants, traumatisées, délogées en urgence et accueillies dans des hôtels parfois eux-mêmes à la limite de l'insalubrité, et pour combien de temps ?

Il en va de même pour l'état désastreux des écoles de la ville, état aggravé par les récents épisodes pluvieux. Là aussi, la municipalité met des pansements depuis 30 ans et laisse les enfants et les enseignants des quartiers populaires travailler dans des conditions indignes!



## PPP, on ne lâche rien !

**Prochaines dates de RV :**

**Mardi 13 novembre**, à 19h30 à l'Equitable café (54 cours Julien), rencontre/débat avec les acteurs du collectif contre les PPP

**Mardi 27 novembre**, de 18h à 21h, réunion publique, dans les locaux du Syndicat des architectes (SA13), au 130 avenue du Prado (métro Périer)

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre**, de 11h à 13h, rassemblement-happening sous l'ombrière du Vieux-Port

**Lundi 10 décembre**, de 8h à 10h, rassemblement devant le conseil municipal pour soutenir la remise des pétitions

## Stop à l'évaluationnisme au CP !

Des enseignants de CP ont été récemment destinataires d'« évaluations d'automne » diffusées par la DGESCO, dans le cadre du « dispositif 100% de réussite avec pilotage renforcé ». Les élèves de ces classes sont soumis à la répétition annuelle de trois protocoles d'évaluations qui s'ajoutent aux deux sessions d'évaluations nationales.

Cet empilement interroge à plus d'un titre. En premier lieu, la répétition d'évaluations, même courtes, impacte le temps consacré aux apprentissages. Etrangères au vécu de la classe, elles interrompent également les dynamiques d'apprentissage et constituent des ruptures dans les progressions conçues par les enseignants.

Par ailleurs, ces évaluations supplémentaires sont calquées sur les progressions des protocoles de l'association « Agir pour l'école », expérimentés dans une partie des écoles concernées. Ont-elles pour objectif de montrer que les élèves qui ne suivent pas les protocoles de cette association sont « en difficulté », au contraire de ceux qui en « bénéficient » ? Il n'est pas acceptable qu'une évaluation proposée par la DGESCO

soit articulée à des protocoles construits par une association étrangère à l'Éducation Nationale. L'école doit être protégée de toute ingérence de structures privées dans les pratiques de classe.

Le « dispositif 100% de réussite », présenté comme justifiant ces évaluations ne doit pas s'imposer comme un cadre « dérogatoire » où les enseignantes et les enseignants se verraient dépossédés de leur expertise et de leur liberté pédagogique, pourtant inscrite au Code de l'éducation. Ces évaluations périodiques visent de fait à imposer méthodes et progressions aux enseignants, ce qui n'est pas acceptable.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU intervient auprès de la DGESCO sur ces évaluations supplémentaires et soutient les équipes qui useraient de leur pleine liberté pédagogique en refusant de les faire passer.



**POUR TOUS : 66% DE LA COTISATION DÉDUITE DES IMPÔTS OU REMBOURSÉE EN CRÉDIT D'IMPÔTS**

**Pour la 1<sup>ère</sup> adhésion : la cotisation à 50% !**

**Pratique : Je me syndique en ligne sur le site <http://13.snuipp.fr>**



**SNUipp 13**

FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE

**La cotisation à 34%**

**Les cotisations 2018-2019 donneront lieu à un reçu pour la déclaration des revenus de 2018. Il vous sera adressé en février ou mars 2019 et vous permettra d'obtenir une réduction d'impôts de 66% du montant de votre cotisation.**

## Bulletin d'adhésion 2018/2019

NOM : ..... Adresse : .....  
 NOM de jeune fille : .....  
 Prénom : ..... Code postal ..... Ville .....  
 Tél. : ..... e-mail (personnel) : .....  
 Date de naissance : ..... Ecole : .....  
 Sexe : M F e-mail (école) : .....  
 Adj. Mat.  Adj. Elem.  Dir. ....cl.  Autre (préciser) ..... Echelon : .....  
 Temps partiel ?  OUI  NON Quotité ..... % Nomination  à titre DEF.  à titre PROV.  
**Catégorie professionnelle**  
 PE  PE HorsClasse  PE CI Exc  Instit.  Instit. spé.  PEGC  PEGC HCI  
 PEGC CI Exc  Etudiant  PFSE  Retraité(e)  AADE /AVS

**Montant de la cotisation : ..... euros**

par Chèque  par virement  en espèces  
 par prélèvement fractionné (sans frais, étalé sur l'année scolaire -envoyer un RIB)

**C'est ma première adhésion au SNUipp, je bénéficie de 50% de réduction (avec un montant minimum de 96 euros)**

PE	Ech	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
	euros	72	96	120	144	170	181	193	206	221	238	255
PE hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	217	233	248	271	287	303					
PE classe Exc	Ech	1	2	3	4	5	6	7				
	euros	260	280	300	320	338	352	370				
Instituteur	Ech	7	8	9	10	11						
	euros	155	162	170	182	200						
PEGC hors classe	Ech	1	2	3	4	5	6					
	euros	177	186	197	210	238	255					
PEGC CI. Excep.	Ech	1	2	3	4	5						
	euros	237	256	269	286	302						

**Débuts de carrière : M1 : 32 euros PFSE : 72 euros T1 : 96 euros T2 et T3 : 120 euros**  
**Directeurs : - de 9 classes : +5 euros 9 classes et + : +10 euros**  
**Directeur établissement spécialisé : +40 euros**  
**PE SEGPA : +20 euros PE spécialisé : +10 euros**  
**Retraités : Indice < 500 : 96 euros 500 < Indice < 566 : 111 euros Indice > 566 : 121 euros**  
**Dispo, congé parental : 96 euros AVS/AADE/AESH/M1 : 32 euros**  
**Temps partiel : proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) : 96 euros minimum**

Je me syndique à la section des Bouches-du-Rhône du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,  
 - au développement du service public d'Éducation,  
 - au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Je demande à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles ses élus ont accès à l'occasion des Commissions Paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès, en m'adressant à la Section des Bouches-du-Rhône du SNUipp, 2 square Cantini 13006 Marseille.

Le..... Signature :

# Enseignant-es : retrouver du pouvoir d'agir ! Signez l'appel du SNUipp-FSU !

Les moyens et les orientations de la politique ministérielle ne répondent pas aux enjeux d'une école devant s'attaquer aux inégalités scolaires. De plus, les directives ne cessent de dégringoler, réduisant les enseignant-es à de simples exécutants.

Le SNUipp-FSU, lors de son Université d'automne 2018, a initié un appel solennel de toute la profession pour réaffirmer la professionnalité des enseignant-es ainsi que le besoin d'exercer leur expertise en réelle confiance et d'être soutenus. Il est intitulé "Notre force et notre conviction : notre pouvoir d'agir". Durant trois jours, les plus de 400 participants, mêlant enseignants et chercheurs, ont débattu de l'école et de ses enjeux, rappelant

combien le métier se complexifie et exige une expertise que le ministère doit enfin reconnaître. À l'inverse, ce à quoi on assiste depuis des mois, c'est un ministre qui s'adresse à l'opinion publique et à la presse plutôt qu'à celles et ceux qui font classe chaque jour. Il impose des "bonnes pratiques", des recettes "magiques" et une culture de l'évaluation visant à piloter le système.

L'appel réaffirme la professionnalité des enseignantes et enseignants ainsi que la nécessité de respecter la liberté pédagogique et les savoir-faire enseignants.

Un appel pour qu'enfin les enseignantes et enseignants soient écoutés et respectés, comme acteurs essentiels de

la lutte contre l'échec et les inégalités scolaires.

Un appel pour contribuer à ce que les enseignantes et les enseignants s'emparent de la définition des attendus de l'école, des savoirs à enseigner, s'appuient sur leurs pratiques et leur réflexivité professionnelle... et retrouvent ainsi du pouvoir d'agir sur leur métier.

## Pour signer l'appel



## Formation initiale : quand Blanquer crée un vivier de contractuels

Depuis des années, le SNUipp-FSU alerte le ministère sur les conditions de formation des enseignants stagiaires.

Surcharge de travail tant à l'ESPE que pour la préparation de classe, pression de toute part, double validation universitaire et professionnelle à obtenir sont les raisons de l'augmentation des démissions.

Le ministère prévoit une réforme de la formation initiale, dont les finalités sont à l'opposé des nôtres. Cette réforme est construite autour de 4 axes : pré-recrutements dès la L2, modifier l'architecture de formation, resserrement sur les fondamentaux, mise sous tutelle des ESPE.

### Mettre en place des pré-recrutements dès la L2 :

Les étudiants seraient en responsabilité 8h par semaine, pour des missions allant en L2 de « répétiteur » à remplaçant en M1. Cela amputerait les horaires universitaires, augmentant le risque d'échec aux études et au concours, réduirait la formation à un mimétisme des gestes professionnels et affaiblirait le lien entre théorie et pratique, niant que les enseignants sont concepteurs de leur métier.

### Resserrement autour des fondamentaux :

La formation serait resserrée autour des indispensables à la prise de poste, déportant le reste sur une formation continue en berne, réduisant les volumes horaires de formation, niant qu'enseigner s'apprend par une formation universitaire et professionnelle ambitieuse.

### Modification de la place du concours :

L'admissibilité se situerait en L3 et l'admission en M1 ou M2. Les admissibles seraient contractuels enseignants affectés sur des

remplacements. Le volume de formation en M1 serait, de fait, diminué. Qu'advierait-il ensuite pour les admissibles en cas d'échec aux épreuves d'admission ?

### Mise sous tutelle des ESPE :

Le ministère veut mettre la formation sous tutelle. Pour cela, il entend créer des cahiers des charges décidés unilatéralement par le rectorat, nommer les directeurs d'ESPE par le ministre, piloter les ESPE par les évaluations. Il projette aussi que les ESPE n'emploient plus de formateurs propres et de faire appel à des PEMF et des enseignants chercheurs ponctuellement.

### Le SNUipp-FSU s'oppose fermement à ces mesures et porte un tout autre projet :

- Des pré-recrutements, intégrant des critères sociaux dès la L1 et à tous les niveaux du cursus universitaire, sous statut d'élèves/professeurs garantissant une formation rémunérée sans contrepartie de travail.
- Un concours de recrutement sous condition de licence, en fin de L3, suivi de deux années de formation validées par un master.
- Un tiers-temps progressif de stage (observation, pratique accompagnée, responsabilité).
- Une formation continuée après la titularisation : T1 à mi-temps et des compléments en T2.
- Un cadrage national de la formation avec des moyens matériels et humains suffisants pour les ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend, il est donc urgent de véritablement remettre à plat la formation des enseignants. Il en va de la qualité du service public d'éducation pour tous.



# Les rendez-vous du SNUipp-FSU 13

## Réunions d'Informations Syndicales

- Arles, mardi 27/11, 17h30, salle à préciser
- Aubagne, mardi 04/12, 17h, Bourse du Travail
- Istres, jeudi 22/11, 17h Maison des Syndicats
- Marseille 1/2/3, mardi 4/12, 17h30, Elém B. Cadenat
- Marseille 4/5/6/7, jeudi 29 novembre, 17h Elémentaire Chave et lundi 3 décembre, 17h Maternelle Neuve Ste Catherine
- Marseille 10/11/12, mardi 13/11, 17h Maternelle Pont de Vivaux Saccoman
- Marseille 15/16, Mardi 20 novembre 17h, Elém Madrague
- Martigues, vendredi 16/11, 17h Maison des syndicats
- Miramas, mardi 20/11, 16h45 Elem Van Gogh
- Port St Louis, mardi 20/11, 17h, Elem Jules Verne
- St Martin de Crau, jeudi 29/11, 17h30 Elem Pagnol
- St Rémy/Chateaufort/Tarascon : mardi 27/11, 17H, salle à préciser
- Salon de Pce : mardi 04/12, 17h à Elem des Bressons

## RIS "spéciales Permutations"

Le mercredi 28 novembre, de 9h à 12h

- Marseille, au siège du SNUipp-FSU 13, 68 avenue de Toulon
- Aix en Pce, à la maternelle Daudet
- Arles, à l'élémentaire Langevin

Expéditeur : **INFO**  
*Hebdo*

SNUipp-FSU13 - 2, Square Cantini 13006 Marseille  
Bulletin hebdomadaire de la section des Bouches-du-Rhône  
Imprimerie CCI 9 avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
CPPAP 0420 S 07295 ISSN 07638086

Dépôt légal : 30/04/2020  
Directeur de Publication : Christophe DORÉ  
N° 704 du 23 novembre 2018

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU13. Conformément à la loi du 8-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en nous adressant un courrier.

## DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



www.cme.creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken, 67113 Strasbourg Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés B 588 505 354, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudential (ACP), 61 rue Talibout, 75436 Paris Cedex 09, intermédiaire en opérations d'assurances sous le N° Crias 07 003 759 consultable sous www.crias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD SA et ACM VIE SA, régies par le code des assurances.

PMI : 30/02/06 Janvier 2016 - Crédit photo: PlanPicture/FancyImages.

## Stages

### Préparation à l'entretien de direction d'école :

- Marseille : le 13/12 au local du SNUipp-FSU 13
- Salon-de-Provence : le 10/12 à l'élémentaire Bastide Haute

### Retraite

- Aix : le 27/11, Mairie de quartier du Pont de l'Arc
- Marseille : 10/12 à la Bourse du Travail
- Vitrolles : 22/01 Salle à préciser

### Entrée dans le métier

Stage à l'attention des collègues en début de carrière :  
PFSE, T1, T2, T3, T4...

- Marseille : le 29/11 à la section du SNUipp-FSU 13
- Aix : le 27/11 à l'ESPE

### Santé au travail : vous avez des droits !

Stress, burn out, RPS ou problèmes physiques, connaître ses droits pour pouvoir revendiquer de travailler en santé !

- Arles : le stage du 20/11 est reporté au mois de janvier
- Marseille : le 26/11

### Accueil, scolarisation et droits des migrants et/ou sans papier

- Marseille : le 29/01, 9h-16h, Bourse du Travail



**QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS  
LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.**

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmtuel.fr

**6, Place Jeanne d'Arc - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr

**20 Bd Saint Roch - 84000 AVIGNON**  
Tel : 0 820 226 990 - Courriel : 0790102@creditmutuel.fr

**Crédit Mutuel**  
Enseignant